CDG 72

Fonds national de prévention des accidents du travail dans la fonction publique territoriale et hospitalière

Caisse des Dépôts
RETRAITES ET SOLIDARITÉ

CNRACL
FONDS NATIONAL DE PRÉVENTION

Invalidité CNRACL et ATIACL

Montants versés en 2010

PENSIONS D'INVALIDITE ET ALLOCATIONS IMPUTABLES	ATIACL	138 M€	346 M€
	Rente invalidité	72 M€	
	Pensions d'invalidité imputables et TP	136 M€	
PENSIONS D'INVALIDITE NON IMPUTABLES	Droits directs et accessoires (dont TP et ME)	1 142 M€	1 581 M€
	Droits dérivés et accessoires (dont TP et ME)	439 M€	
TOTAL			**1 927 M€**

Sources : rapport annuel 2010 de la CNRACL et de l 'ATIACL

Invalidité CNRACL et ATIACL
Évolution de 2000 à 2010

Branche accidents du travail

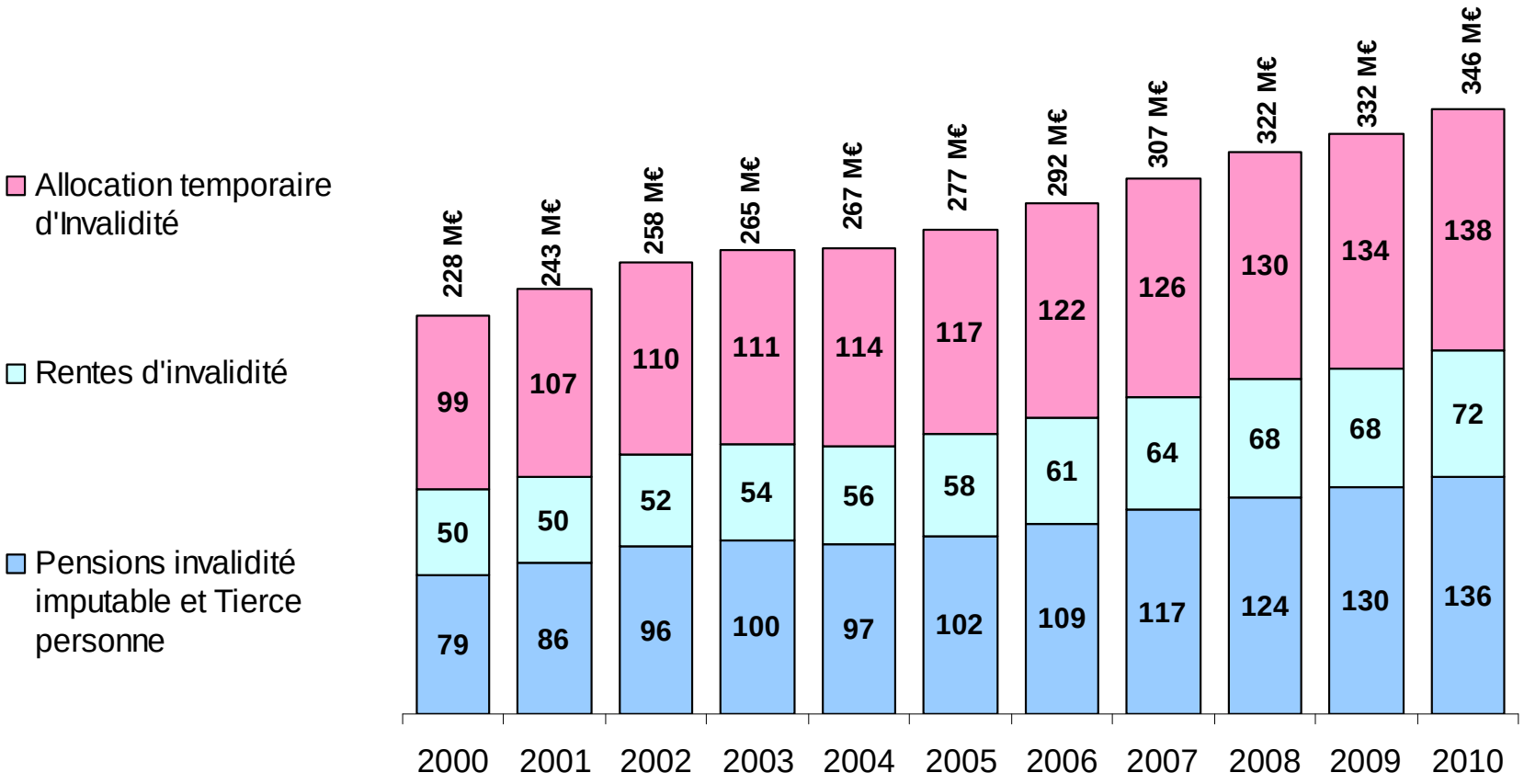

L'Allocation temporaire d'invalidité (ATIACL)

Montants versés en 2010 et tendances

Coût de l 'ATIACL : 138 M€

Nombre d'allocataires : 66 433

La part des maladies professionnelles est en constante augmentation

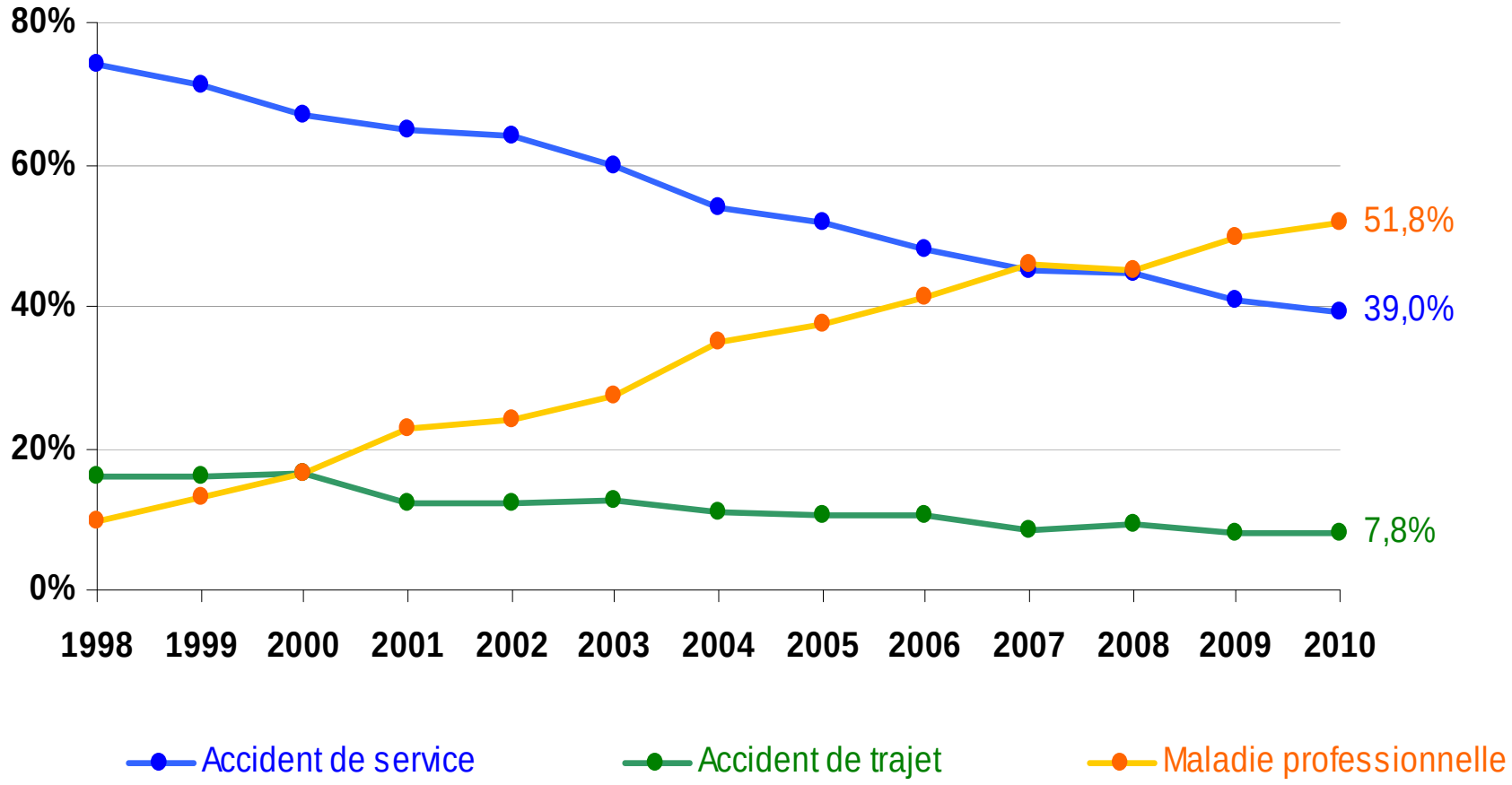

Les aides financières du Fonds National de Prévention

Les aides financières du FNP

Conditions d'éligibilité :

- La collectivité doit être immatriculée à la CNRACL et à jour de ses cotisations de retraite auprès du régime

- La collectivité doit constituer son dossier conformément au cahier des charges, organisé selon **cinq chapitres**

Soutenir les démarches de prévention

Le cahier des charges

1. Engagement de la collectivité

- La lettre, signée par l'autorité la plus haute de la collectivité,
- La délibération autorisant signature
- Avis du CTP

2. Présentation générale de la collectivité

- Description de la collectivité
- Présentation des moyens alloués à la santé sécurité au travail

3. Caractérisation de la problématique

- Préciser les motifs appuyant le choix de la problématique retenue
- Définir les objectifs attendus,

4. Mise en œuvre opérationnelle de la DP

- L'organisation mise en place pour réaliser le projet
- Le calendrier .
- Le budget : valorisation du temps passé interne et externe

Soutenir les démarches de prévention

L'aide financière

L'aide financière **Porte sur le temps mobilisé par l'ensemble des agents (internes) de la collectivité**

- **Sur 1 an**
  - Constitution du dossier
  - Recueil de données, analyse, recherche de solutions
  - Elaboration du plan d'actions, mise en œuvre des changements, évaluation

- **Ne peut financer :**
  - Les achats de matériels, d'engins, de véhicules ou d'équipements de sécurité

  - Le temps de mobilisation des participants est calculé sur la base de 160€/jour/agent sur une période d'un an.

- **Exemple: pour mener le projet de démarche de prévention, vous organisez 1 réunion d'une journée avec 10 agents qui participent.**

  (1 x 1 x 10) = 10 jours/agent

  Montant de la subvention 1600 €

  Seul le temps agent est pris en compte (pas le temps des élus)

Le calcul du temps passé

- **Les plafonds**:

Evaluation des risques professionnels

- Moins de 50 agents : 8 000 €
- 51 à 200 agents : 24 000 €
- 201 à 350 agents : 32 000 €
- Plus de 350 agents : 48 000 €

- **Autres thèmes** : Jusqu'à 100 000 € (sous réserve d'avoir fait au préalable l'évaluation des risques professionnels)

Soutenir les démarches de prévention

Les étapes de la DP

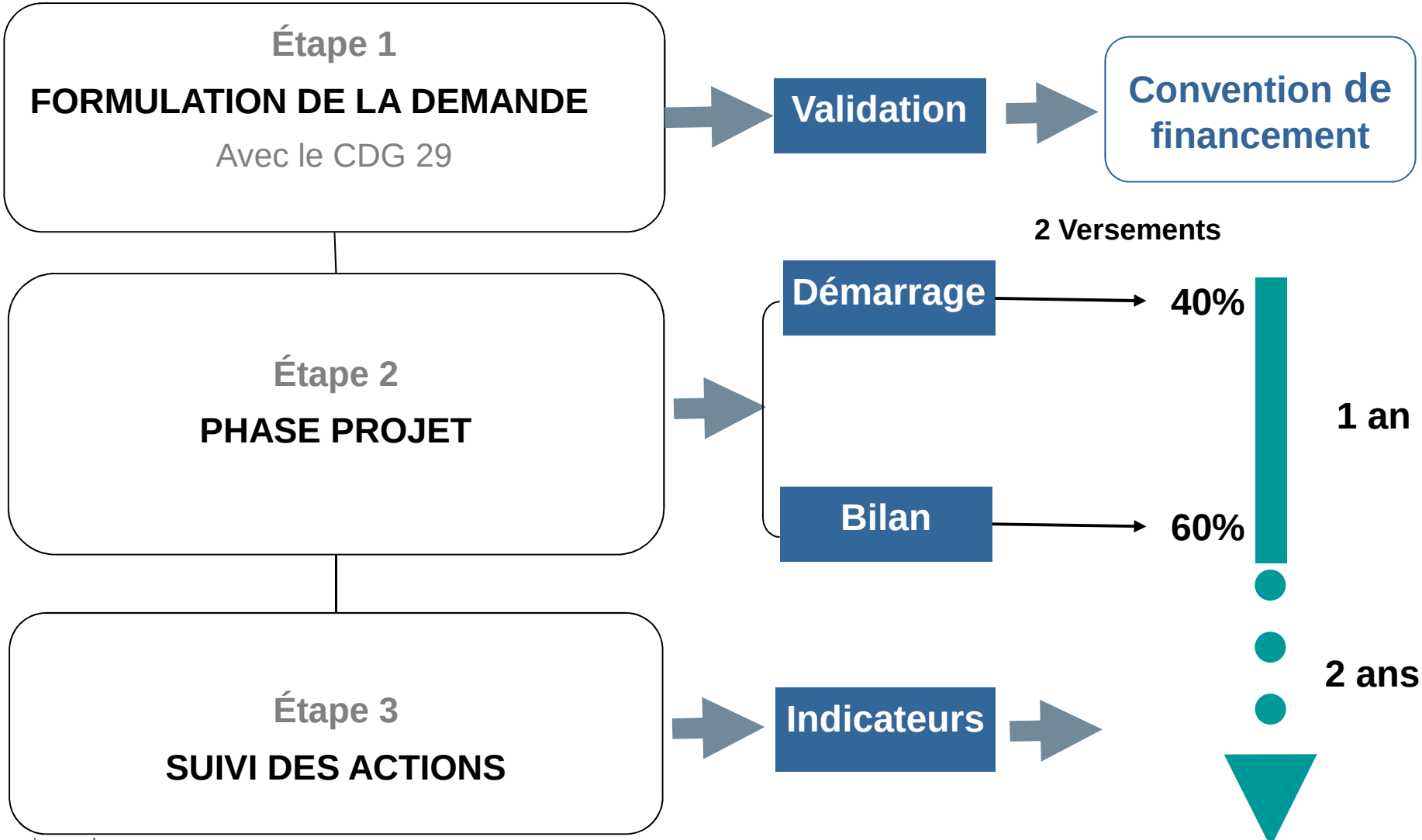

Exemple : Etablissement interdépartemental de démoustication

- **57 agents**
- **Une subvention de 57 000 € en 2009**
- **Un coût agent directement lié à la spécificité de la structure : territoire géographique étendu, morcellement des unités de travail, technicité des missions avec des agents de terrain le plus souvent seuls.**

L'origine du projet EID

- **À l'issue d'un audit réalisé en 2008 portant sur la restructuration et la modernisation de l'établissement, les préconisations dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité amènent à considérer la prévention des risques professionnels comme une priorité.**
- **L'établissement fait le choix d'une démarche participative afin de redynamiser les équipes et d'associer direction, agents intervenant sur le terrain et encadrement autour d'objectifs partagés en santé et sécurité au travail.**
- **Visites sur site, rencontres avec les agents, réunions et mise en place d'un comité de pilotage ont tout d'abord permis d'identifier et, surtout, de prioriser les risques. « *Avec une trentaine de véhicules d'intervention, une zone littorale à surveiller particulièrement vaste et de nombreux déplacements, le risque routier représente notre première préoccupation* », reconnaît le DGS Jérôme de Maupeou d'Ableiges ….**

Les résultats

- **Dans ce domaine, plusieurs solutions sont progressivement mises en œuvre. Ainsi, les véhicules sont équipés d'un système de géo localisation très utile en cas d'accident dans les zones d'intervention peu fréquentées.**
- **Les autres dangers identifiés sont les risques liés au travail en zone humide notamment :**
- **circulation (chute, trébuchement, blessure, coincement…),**
- **manutention des différents matériels sur le terrain (débroussailleuse, port de pulvérisateur sur le dos…),**
- **risque biologique (morsure d'animaux, piqûres d'insectes, contact avec de la terre ou de l'eau souillée…)**
- **et enfin, les risques psychosociaux associés notamment à la charge de travail et au contact avec le public, mais surtout liés à l'isolement des agents sur le terrain (d'où la mise en place systématique d'interventions en binôme).**
- **La suite sur le site du FNP…..**

Projets financés dans le département de la Sarthe 122 000 €

- **SIVU AEP de la région de Lavardin**
- **Commune de Souligné-Flacé**
- **SIVOS de la Gée**
- **Commune de Fercé sur Sarthe**
- **Commune de Guécelard**
- **SIVU AEP Charnie et Champagne**
- **Commune de Montabon**
- **Commune de Yvré le Pôlin**
- **Commune de La Fontaine Saint Martin**
- **Commune de Vion**
- **Communauté de communes des Alpes Mancelles**
- **Commune de Commune de Coulans-sur-Gée**
- **Commune de Sainte Sabine sur Longève**
- **Commune de Nuillé Le Jalais**
- **Commune de Saint Rémy Des Monts**
- **Commune de Loué**
- **Commune de Pirmil**
- **Commune de Précigné**
- **Commune de Saint Biez en Belin**
- **Commune de Vivoin**
- **Commune de Le Grand Lucé**
- **CCAS "Le séquoia"(EHPAD)**
- **Communauté de communes de Maine**
- **Commune de Saint Biez en Belin**
- **Commune d' Etival-lès-le Mans**
- **Commune de Joué en Charnie**
- **Commune de Teloché**

Le partenariat FNP / CDG 72

Signé en ….

- **3 axes de travail**
  - Communication
  - Animation de réseau
  - EvRP
- **Le CDG coordonnateur de projets départementaux**
- **Le CDG interlocuteur des collectivités**
- **Contrepartie financière sur 3 ans**

Le Fonds national de prévention
Nous contacter

FONDS NATIONAL DE PREVENTION
de la CNRACL
Rue du Vergne – 33 059 Bordeaux Cedex

http://fnp.cnracl.fr

christian.gibouin@caissedesdepots.fr

CNRACL
Caisse nationale de retraites
des agents des collectivités locales